

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 DECEMBRE 2013 à 20 h 00

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, FILLET Nadège, BLANC Astrid

Absent : BATHIER David

Secrétaire de séance : Delphine GREVE et Michèle BONNARD

1. BATIMENTS COMMUNAUX

✓ **Projet d'extension et de restructuration de la crèche**

Lisa Pasqualon présente deux nouveaux scénarios prenant en compte les remarques du conseil municipal de novembre à savoir la réduction de la capacité d'accueil de 14 à 12 places. Le 1^{er} scénario permet de conserver le préau et d'avoir une salle de restauration directement accessible par les enfants de maternelle et de la crèche. Par contre, les bureaux de la mairie sont intégralement utilisés nécessitant donc de trouver une solution alternative pour déménager la mairie en attendant l'aménagement de la grange Marcon. Le scénario 2 conserve les locaux de la mairie en l'état car l'extension de la crèche est réalisée à l'emplacement du préau. Ce dernier devra donc être reconstruit car cet équipement est utilisé par la crèche et l'école.

Dans les deux scénarios, le coût est d'environ 1 400 à 1 500 euros/m².

Les élus demandent à Lisa Pasqualon de fournir une troisième version conservant la partie ouest de la mairie est conservée. Une salle de repos est créée dans le préau (le reste est conservé en l'état).

Concernant l'isolation du bâtiment, Jean-Louis Gontier propose l'isolation par l'extérieur. Jean-Christophe Niemec rappelle que cette solution pose le problème de l'étanchéité à l'air des fenêtres. D'autre part, il rappelle l'importance de la ventilation des pièces et donc le renouvellement important de l'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Ceci va entraîner une déperdition de chaleur. Le bureau d'étude préconise le préchauffage de l'air par la chaudière alors que le SDED propose la mise en place d'une VMC double flux.

2. URBANISME

✓ **Permis de construire Pierre-Louis et Nadège Fillet**

Pierre-Louis et Nadège FILLET ont déposé les plans de leur projet de construction aux Barons. La demande concerne la construction d'une maison d'habitation d'une surface de 164 m² sur une partie des parcelles D 765, 766 et 767 situées au hameau des Barons. Le projet est situé en zone U constructible de la carte communale.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'aspect extérieur.

✓ **Permis de construire René Rimet**

René Rimet a déposé une demande de permis de construire le 6 décembre 2013 enregistrée sous le n° PC 026 309 13 D 0005. La demande concerne la construction d'un hangar agricole à usage de stockage d'une surface de 252 m² sur la parcelle A 154 située au hameau des Orcets. Le projet est situé en zone N non constructible de la carte communale et sera soumis à l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).

Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'aspect extérieur et demande qu'une attention particulière soit portée à l'insertion paysagère du bâtiment (plantations d'arbres).

✓ **Zonage de la carte communale**

Pierre-Louis FILLET fait un compte rendu de la réunion publique de présentation du zonage du 5 décembre animé par Baptiste Volland du cabinet G2C. Il a rappelé la volonté du conseil municipal de mettre en place une concertation avec les habitants au travers de deux réunions publiques. Les contraintes réglementaires et la co-élaboration avec les services de l'Etat ont été également soulignées. L'enquête publique permettra à la population de faire entendre son avis avant l'approbation finale du document.

Le rapport de présentation sera soumis à la consultation de la DDT, de la DREAL et de la Chambre d'Agriculture au cours du mois de janvier.

✓ **Besoins de l'entreprise Hydrophy**

Vincent Cappoën, dirigeant du bureau d'étude Hydrophy, a rencontré Pierre-Louis Fillet pour lui rappeler les besoins de son entreprise en locaux de stockage (environ 200 m²) et d'espace de bureau plus grand alors que la commune vient d'acquérir la grange Marcon et les terrains attenants.

Il est donc nécessaire que la commune travaille sur l'aménagement du secteur et l'intégration des bâtiments d'Hydrophy. Plusieurs solutions sont envisageables : vente d'une partie du terrain, bail emphytéotique avec SDH.

En attendant, il est proposé d'étendre les bureaux dans l'appartement voisin s'il se libère.

3. VOIRIE

✓ **Traversée du village**

Le projet de réaménagement de la traversée du village a été validé par le CETOR du 31/10/2013. Le montant des travaux de la 1^{ère} phase (reprise de la RD 103 en agglomération et amélioration de la sécurité des piétons) est estimé à 232 000 euros. Cette enveloppe financière sera affinée au vu des subventions obtenues. Le conseil approuve cette 1^{ère} tranche de travaux et sollicite une subvention auprès du département de la Drôme. Une consultation pour recruter un maître d'œuvre qui supervisera le recrutement des entreprises et les travaux sera également lancé.

Une commission voirie est prévue le 7 janvier à 14h pour aborder la voie de sécurisation de l'école,

le cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre et le choix des luminaires.

4. BUDGET

✓ **Délibérations modificatives**

Derniers ajustements des comptes de la section de fonctionnement et d'investissement avant la clôture de l'exercice.

5. PERSONNEL COMMUNAL

✓ **Formation du personnel dans le cadre du contrat CAE-CUI**

Maïté Vallet, agent chargé de la salle hors sac, est embauché dans le cadre d'un contrat CAE-CUI. Une formation est à mettre en place pour obtenir le renouvellement du contrat aidé. Maïté Vallet demande une formation en kinésiologie qui pourra l'aider dans son travail avec les enfants. Le coût de la formation est de 840 euros, qui sera partagé avec la Commune de Saint Martin en Vercors. Le conseil municipal approuve le financement de la formation.

✓ **Bilan des entretiens du personnel**

Pierre-Louis FILLET fait un compte rendu des entretiens annuels avec le personnel communal.

6. EAU-ASSAINISSEMENT

✓ **Projet de station à la Martelière : chiffrage du bureau d'études**

Pierre-Louis FILLET présente le chiffrage du projet de création d'un assainissement collectif à la Martelière et de reprise du réseau d'eau potable. L'ensemble des travaux et études s'élève à 508 200 euros.

La commission eau-assainissement se réunira en janvier pour travailler sur l'impact financier du projet sur le budget eau-assainissement. D'autres options seront également prise en compte.

✓ **Protection du captage de Pied Chatelet**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure est en cours pour protéger les captages d'eau potable alimentant la commune. M et Mme Glénat ont déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral 2013206-004 portant déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de prélèvement et de dérivation et de l'instauration des périmètres de protection du captage de Pied Châtelet. Une rencontre a eu lieu le jeudi 12 décembre entre Gérard Glénat, un technicien CRPF, M. Esmanjaud représentant l'ARS et Pierre-Louis Fillet. Cette réunion a permis d'éclaircir la réglementation relative

à la gestion de la forêt appartenant à M. Glénat et située en périmètre rapproché et éloigné. D'autre part, concernant la servitude de passage et le droit d'eau, il est proposé de modifier l'arrêté préfectoral de DUP et de formaliser certains points par une convention.

Sur la servitude de passage, la convention précisera le tracé de la servitude de passage (par le chemin du Fouillet) et les modalités d'usage et d'entretien (celui qui dégrade, répare).

Sur le droit d'eau, la convention rappellera le débit autorisé prévu dans le projet de cession de la source de 1937 soit 20l/min pour la famille Glénat et quel bâtiment en bénéficie. Elle précisera que le droit d'eau est désormais un droit d'eau vanné. Des compteurs devront permettre à la commune de justifier les quantités prélevées auprès de l'Agence de l'Eau et de la DDT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec Gérard Glénat la convention relative au droit d'eau et à la servitude de passage pour l'accès au captage et au réservoir de la source de Pied Châtelet dans les termes prévus ci-dessus. La Commune prendra en charge les frais d'établissement et d'enregistrement de cette convention. L'étude de Maître Diéval sera chargée de l'enregistrement de cette convention auprès du service de la publicité foncière.

7. DIVERS

✓ Répartition du résultat du SITV suite à sa dissolution

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 22 novembre 2012, Monsieur le Préfet de la Drôme a notifié la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCI confirmant ainsi :

- Les projets de dissolution des 10 syndicats intercommunaux de télévision (SIT), membres du Syndicat Départemental de Télévision, tel que prévu dans le SDCI de la Drôme arrêté le 14 décembre 2011,
- Une adhésion directe des Communes membres du SIT au Syndicat Départemental de Télévision.

Il est proposé de répartir le résultat de 2013 d'un montant de 5 572.50 € au profit des 6 Communes – au prorata du nombre d'habitant par Commune, soit pour St Julien en Vercors, la somme de 542.14 euros.

✓ Contrat d'assurance risque statutaire par le CDG 26

Le Centre de Gestion de la Drôme propose à la commune de lui donner mandat pour lancer une consultation pour sélectionner un contrat d'assurance risque statutaire en cas de décès, maladie professionnelle, d'accidents du travail et des maladies. Le conseil municipal donne son aval.

✓ Panneau forestier à l'Allier

Le Maire expose que dans le cadre de la charte forestière il est prévu la mise en place de panneau de signalisation à l'entrée des forêts communales rappelant les principes à respecter pour la protection du milieu et une bonne cohabitation entre les différents usagers de la forêt.

Ce panneau serait implanté dans la forêt communale de l'Allier au lieu dit la plateforme. Son coût total est de 1 200 euros. La participation communale demandée est de 250 euros. Le Conseil municipal donne son accord.

✓ **Demande d'un abribus au village**

Le bus scolaire s'arrête en face de l'ancienne poste pour prendre les collégiens. Les élèves ne sont donc pas à l'abri. Un abri bus existe en face de la mairie. Il sera discuté avec le transporteur de la possibilité de modifier l'arrêt.

✓ **Enquête sur l'état des hydrants**

Le service du SDIS a contrôlé l'ensemble des bornes incendie de la commune. La prochaine commission eau devra prévoir les travaux nécessaires car des mises aux normes sont nécessaires.

✓ **Actions CCV : bilan : reporté au conseil municipal de janvier 2014**

✓ **Panneau Domarières/Carêmes**

Les riverains demandent que la mention « les Carêmes » soit ajouté au panneau du hameau « les Domarières ».

7 QUESTIONS DIVERSES

✓ **Réunion comité de suivi des travaux des Gorges de la Bourne**

Une réunion est prévue le 18 décembre mais le courrier est arrivé le 16 décembre. La commune ne pourra pas malheureusement être représentée.

✓ **Subvention APE pour sorties de ski à Herbouilly**

Les élus de St Martin ont fait savoir que l'association des parents d'élèves n'avait pas les moyens de financer les transports pour les sorties de ski. L'association n'a pas fait de demande de subvention officielle. Cela rappelle la nécessité d'améliorer la communication dans la gestion du RPI entre les deux communes.

Le Maire a en outre été informé par Gabriel Veyret que la caisse locale de Groupama a fait un don à l'APE.

Fin du conseil municipal à 23 h 30